

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.16/23

Végétalisation de la place de la Poste

Mme Pauline Rais, PCSI

Les essences d'arbres ont été choisies par les architectes dès la phase de conception du projet. Ce choix s'est basé sur leurs qualités esthétiques et leur résistance pour la plantation en bac. Lors de la demande de crédit présentée au Conseil de Ville pour la rénovation de la rue des Texerans et des espaces publics liés au projet immobilier de La Poste, la Municipalité s'était engagée à planter 27 bouleaux d'une hauteur d'environ cinq mètres, conformément aux images projetées de la future place.

Le principal défi lors de la plantation était de créer des conditions optimales pour accueillir ces arbres dans les bacs, tout en respectant les contraintes urbanistiques physiques liées à la présence d'une dalle sur sous-sol, avec des charges limitées, et en répondant à la demande d'avoir des arbres pour l'inauguration de la place de la Poste, le 15 juin 2022. Lors de l'achat des bacs, une collaboration avec le fournisseur a permis la mise en place de réservoirs dotés de colonnes capillaires verticales qui acheminent l'eau vers les racines. Ces réservoirs et colonnes capillaires assurent une répartition plus efficace de l'eau, réduisant considérablement la nécessité d'entretien et la fréquence des arrosages pendant la saison de croissance.

Malheureusement, malgré ces mesures et les soins assidus prodigués par les jardiniers, les arbres n'ont pas eu suffisamment de temps pour s'acclimater à la vague de chaleur extrême qui a suivi leur plantation. La réverbération des bâtiments environnants a aussi eu un impact négatif. La mise en bacs pour l'inauguration en juin s'est faite à une période guère adaptée. Pour prendre moins de risques, il aurait fallu planter en automne, comme cela se fait usuellement par la Commune.

Les coûts d'acquisition des arbres plantés en juin 2022 ont été partagés entre La Poste et la Municipalité, La Poste finançant la plantation de neuf arbres, pour 8'228 francs. Le remplacement des arbres a été effectué au printemps 2023 et les coûts ont été partagés à parts égales entre la Municipalité et La Poste pour un total de 7'230 francs. La différence de coût s'explique par la période de plantation ; les arbres plantés au mois de juin 2022 ont dû être mis dans des containers et étaient issus d'une pépinière locale. Les arbres plantés au printemps 2023 ont été livrés en mottes, diminuant les coûts logistiques.

Le Conseil communal garantit que les jardiniers de la Ville suivront attentivement et régulièrement ces plantations et prodigueront tous les soins nécessaires pour garantir la pérennité de ces arbres en dépit des contraintes du site. Des passages réguliers sont et seront effectués afin d'arroser les plantations et remplir les réservoirs d'eau mis en place. Un bilan sera effectué pour vérifier si cette végétation peut être pérennisée.

Des réflexions sur l'adaptation au changement climatique sont constamment menées au sein de la Municipalité, afin de lutter contre les îlots de chaleur. Ces réflexions incluent le mode de plantation et le choix d'essences résistant au réchauffement climatique dans les projets récemment étudiés (place Roland-Béguelin et rues attenantes, nouveau parc du Pré Guillaume. Au vu des contraintes à la place de la Poste, dont la dalle ne permet pas un apport de terre pour planter des arbres, il n'est guère envisageable de mettre en place d'autres solutions.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 5 septembre 2023